Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1785

Artikel: Adapter la démocratie à la mondialisation : au Conseil de l'Europe, un rapport d'Andreas Gross sur l'intégration politique des étrangers

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012525

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

facteurs sociaux structurels, comme le souligne une recension sur le site de *La vie des idées*.

Le chercheur met en évidence le rôle des inégalités sociales. En effet, parmi les pays dits développés, les sociétés les plus inégalitaires ont les taux de mortalité les plus élevés. En Grande-Bretagne, on a enregistré des progrès significatifs dans la santé des civils durant les deux guerres mondiales, périodes durant lesquelles les inégalités étaient sensiblement réduites. De même l'espérance de vie a stagné puis décliné dans les pays de l'Europe de l'Est, parallèlement à l'accroissement des inégalités socio-économiques.

Wilkinson n'ignore pas l'impact des conditions matérielles sur la santé: les riches vivent plus longtemps que les pauvres. Mais il constate que les facteurs qui influent le plus sur la santé et le bien-être sont de nature psycho-sociale. Ce n'est pas tant la pauvreté absolue qui est en cause que la pauvreté relative, celle qu'engendre précisément des inégalités sociales trop criantes. Wilkinson montre, sur la base de données empiriques, que la conscience que nous avons de notre place dans la société et de notre situation matérielle n'est pas étrangère aux processus biologiques qui déclenchent la maladie.

Dès lors on ne peut dissocier l'augmentation des coûts de la santé et la croissance des inégalités sociales. La lutte contre la surconsommation médicale doit donc inclure une réduction des inégalités et une amélioration des relations sociales – à cet égard la redistribution par l'impôt fait partie intégrante de la thérapie. Si l'industrie pharmaceutique n'y trouvera pas son compte, la cohésion sociale en sortira par contre renforcée.

Adapter la démocratie à la mondialisation

Au Conseil de l'Europe, un rapport d'Andreas Gross sur l'intégration politique des étrangers

Albert Tille (28 juin 2008)

Les autorités politiques sont partout contestées. La confiance envers la démocratie recule. Le système qui fonctionnait dans des sociétés homogènes est remis doublement en cause par la mondialisation. Les migrations inéluctables écartent un nombre grandissant de personnes des droits politiques. Par ailleurs, une large part du pouvoir décisionnel échappe désormais aux Etats-nations. La démocratie doit donc être revisitée. Andreas Gross, le dit clairement dans le rapport qu'il vient de présenter à la session d'été du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire ne propose pas un nouveau modèle de gouvernance démocratique mondiale. Sur la base du rapport Gross, par ailleurs conseiller national socialiste zurichois, l'Assemblée fait un certain nombre de recommandations à ses 47 Etats membres pour renforcer leur système démocratique par une meilleure intégration des étrangers. Dans les pays membres, 64 millions de personnes, soit 8,8% de la population, sont des résidents étrangers. Cette proportion varie fortement d'un pays à l'autre. Elle est de 38,6% au Luxembourg et de 22% en Suisse, mais de 4 à 5% en France et au Royaume-Uni.

L'égalité entre tous les individus est un principe fondamental des droits de l'homme. Or les étrangers n'ont pas les mêmes droits que les autochtones. Les nouveaux arrivants n'ont pas les mêmes chances pour devenir membres actifs de la société. Ils ne bénéficient pas toujours des libertés fondamentales, des droits à l'éducation et à la sécurité sociale. Ils ne sont pas associés aux décisions politiques sur des objets qui les concernent directement. Dans les vieilles démocraties – comme la Suisse – les privilèges réservés aux résidents de souche semblent avoir plus de poids que le respect des droits de l'homme.

Pour améliorer la démocratie, le Conseil de l'Europe recommande de faciliter les naturalisations. La double nationalité devrait être admise partout. Les étrangers devraient obtenir le droit de vote et d'éligibilité au niveau local ou régional après 5 ans de résidence. Les pays d'Europe sont encore loin du compte. Les tracasseries pour l'accès à la nationalité n'existe pas qu'en Suisse. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Autriche et le Danemark n'autorisent pas encore la double nationalité.

L'accès des étrangers aux élections régionales a fait un net progrès dans l'Union européenne avec le Traité de Maastricht. Mais le vote régional n'est possible qu'aux ressortissants des pays membres et non à tous les étrangers. Ce droit est garanti dans 11 Etats: tous les pays nordiques et balte, mais aussi l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique et la Slovaquie. La Suisse, quelques cantons mis à part, continue à priver 22% de sa population d'accès aux droits politiques. Les Helvètes ont encore du chemin à parcourir pour suivre les recommandations du Conseil de l'Europe. Mais, par leur dernier vote, ils n'ont pas pris la voie inverse. Ils n'ont pas accepté de restreindre l'accès à la naturalisation.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
p.a. Pierre Imhof – avenue Davel 19 – CH-1004 Lausanne – CCP 10-15527-9